



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU CALVADOS  
**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU**

**DECISION DU PRÉSIDENT**

**N° DP- 2020-18**

**Objet :** Disposition « Impulsion  
Résistance Normandie »  
Avenant n°2 à la Convention avec la  
Région Normandie

**8 – Domaines de compétences par thèmes**  
**8.6 – Emploi, formation professionnelle**

Le Président de la Communauté de Communes « Intercom de la Vire au Noireau »,

Vu l'article L5211-10 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délégation du Conseil Communautaire accordée au Président par délibération n°D2020-7-2-3 du 16 juillet 2020,

Vu les dispositions de l'article I du chapitre 1er de l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19

Vu l'avis favorable de la cellule de crise du 20 avril 2020, composée d'élus du bureau communautaire pour la période de gestion de crise,

Considérant les mesures exceptionnelles prises par le gouvernement pour lutter contre la propagation du Coronavirus COVID-19 et la situation sociale et économique dans laquelle se trouve et va se trouver la France pour traverser la phase aigüe de la pandémie, la Région Normandie a décidé de déployer des actions et dispositifs spécifiques permettant, en complément de ceux annoncés par l'Etat, d'amortir les effets sur l'économie normande de cette grave crise sanitaire,

Considérant la mise en place d'un fonds de solidarité régional « Impulsion Relance Normandie » élaboré en concertation avec les présidents des EPCI ainsi que les responsables des organisations consulaires et professionnelles, destiné à soutenir l'investissement des petites structures qui constituent la colonne vertébrale de l'économie régionale.

Considérant la délibération n°2020-7-2-1 du 16 juillet 2020 entérinant la décision de la collectivité d'adhérer au dispositif « Impulsion Relance Normandie » afin d'adapter l'intervention et de cibler prioritairement les entreprises des secteurs du tourisme, de la culture, du sport et de l'événementiel, et d'autoriser les crédits budgétaires correspondants.

Considérant les secteurs d'activité qui montrent une activité en forte baisse depuis à présent 6 mois même s'ils feront l'objet d'un soutien mensuel jusqu'à 10k€ si le CA a chuté jusqu'à 50%

Considérant les autres secteurs commerciaux ayant subi une fermeture administrative qui feront l'objet d'un soutien conséquent du Fonds de Solidarité (10k€),

Considérant la nécessité de pouvoir adapter les critères sur les cibles, secteurs prioritaires en fonction des évolutions du contexte et du cadre national

**DÉCIDE**

D'autoriser la signature de l'avenant n° 2 de la convention avec la Région Normandie dans le cadre du dispositif « Impulsion Relance Normandie » :

Face à l'impact de la crise Covid-19 sur l'économie normande, le collectif normand rassemblant la Région et les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) a décidé de flécher les crédits inscrits au titre du dispositif « Impulsion Relance Normandie », non consommés, vers le dispositif « Impulsion Résistance Normandie », lors de cette 2<sup>ème</sup> période de confinement.

« Impulsion Résistance Normandie » prévoit d'apporter une aide directe aux entreprises subissant brutalement cette crise sanitaire prolongée, avec le reliquat du fonds « Impulsion Relance Normandie », sur l'exercice budgétaire 2020.

La Directrice de la Communauté de Communes est chargée de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à :

- La Sous-préfecture de Vire
- La Trésorerie de Vire, au comptable public
- La Région Normandie

Conformément aux dispositions de l'article L5211-10 du CGCT, Monsieur le Président informera le Conseil Communautaire de cette décision, lors de la séance la plus proche.

Fait à Vire Normandie  
Le 24 novembre 2020

Le Président,  
M. Marc ANDREU SABATER

